

Règlement de l'Opération « Offre spéciale Receveurs Geberit Renova »

Article 1 : Société Organisatrice

La Société GEBERIT SARL, enregistrée sous le numéro 612 038 430 RCS Melun, ZA du Bois Gasseau CS 40252 SAMOREAU, FR-F-77215 AVON Cedex (ci-après la « Société Organisatrice ») organise une opération de promotion qui s'intitule « **Offre spéciale Receveurs Geberit Renova** ». Elle se déroulera du **30/01/2023 au 31/12/2023** inclus à minuit (dates d'inscription). Jeu avec obligation d'achat des produits Geberit éligibles à cette opération chez un distributeur / une salle d'exposition physiques basés en France métropolitaine.

Article 2 : Objet

L'opération a pour objet de permettre aux participants de cette promotion de bénéficier d'un remboursement de 30 euros pour l'achat de produits éligibles de la marque Geberit (cf. liste des produits éligibles article 5).

Article 3 : Conditions de participation

Pour obtenir son remboursement, chaque participant devra suivre les étapes suivantes :

- 1- Acheter entre le 30/01/2023 et le 31/12/2023 un produit Geberit éligible.
- 2- Se connecter sur le site de l'opération www.avantages-geberit.fr/4/renova23 entre le 30/01/2022 et le 15/01/2024, muni de sa preuve d'achat.
- 3- Compléter le formulaire de participation en ligne en indiquant ses coordonnées personnelles (nom, prénom, adresse postale, email, téléphone)
- 4- Télécharger la facture d'achat ou ticket de caisse, en prenant soin d'entourer la date de d'achat, la référence et le prix des produits achetés
- 5- Joindre un relevé d'identité Bancaire (RIB /IBAN) ou Relevé d'identité Postale (RIP). A noter que la facture doit être au même nom que le demandeur.
- 6- Valider son inscription et conserver l'email de confirmation reçu comportant son numéro de dossier.

Le dossier de participation doit être soumis au plus tard le 15/01/2024.

Toute demande ou réclamation reçue après le 30/01/2024 ne sera pas prise en compte.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire dans un délai de 6 à 8 semaines après réception d'une demande conforme.

Offre non cumulable réservée aux particuliers résidant en France métropolitaine pour l'achat de produits Geberit éligibles chez un distributeur / une salle d'exposition physiques basés en France métropolitaine. Tout achat réalisé sur Internet ne pourra pas être pris en compte.

Offre limitée à 1 demande conforme par foyer (plusieurs produits éligibles sur la même facture, même nom, même adresse) sur toute la durée de l'opération.

Article 4 : Inscription

Les données indispensables pour confirmer son inscription à l'opération sont signalées par un astérisque sur le formulaire d'inscription en ligne. La demande d'inscription ne pourra être validée en l'absence de réponse aux champs obligatoires.

Article 5 : Produits éligibles à l'opération

0072780000AG3	Receveur de douche rect Geberit Renova à poser / à encastrer , 80 x 120 cm, Blc
0072980000AG3	Receveur de douche rect Geberit Renova à poser / à encastrer , 80 x 140 cm, Blc
0072790000AG3	Receveur de douche rect Geberit Renova à poser / à encastrer , 90 x 120 cm, Blc
0072990000AG3	Receveur de douche rect Geberit Renova à poser / à encastrer , 90 x 140 cm, Blc
0073780000AG3	Receveur de douche rect Geberit Renova, à encastrer, 120 x 80 cm, Blc
0073980000AG3	Receveur de douche rect Geberit Renova, à encastrer, 140 x 80 cm, Blc
0074790000AG3	Receveur de douche rect Geberit Renova, à encastrer, 120 x 90 cm, Blc
0073990000AG3	Receveur de douche rect Geberit Renova, à encastrer, 140 x 90 cm, Blc

Article 6 : Règlement

La participation à l'opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Il ne sera répondu à aucune demande (par courrier électronique, courrier postal ou par téléphone) concernant l'interprétation ou l'application du règlement, concernant les modalités et mécanismes de l'opération.

Article 7 : Limite de responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dysfonctionnement du réseau « Internet » empêchant le bon déroulement du programme notamment dû à des actes de malveillances externes. La connexion de toute personne au site internet et la participation du programme se fait sous son entière responsabilité.

Il appartient donc à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte due à des actes de malveillance extérieures, et notamment les virus. La société organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient se connecter au site de la promotion du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

Article 8 : Disqualification

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou une partie de l'opération s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment du fait de la participation sous l'identité d'un tiers dans le cadre de la participation à l'opération et/ou de la détermination des participants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article 9 : Force majeur

La Société Organisatrice se réserve le droit, à tout moment, de modifier le présent règlement. Sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler la présente opération, à l'écourter, la proroger, la reporter, la suspendre ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Article 10 : Droits de propriété intellectuelle et droits d'auteur

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle et le droit d'auteur, l'utilisation de tout ou partie des éléments faisant l'objet d'un droit de propriété intellectuelle ou protégé par le droit d'auteur reproduit dans le cadre de l'opération est strictement interdite, sauf autorisation expresse et préalable de la Société Organisatrice.

Article 11 : Droit applicable et litiges

L'opération de promotion « Offre spéciale Receveurs Geberit Renova » est soumise au droit français.

Tout litige concernant l'interprétation du règlement et/ou les cas non prévus par le présent règlement feront l'objet d'un règlement amiable. A défaut, il sera soumis aux juridictions du ressort de la Cour d'appel de Paris.

Article 12 : Protection des données personnelles

Les données personnelles transmises par les participants font l'objet d'un traitement informatique pour les besoins de la gestion de ce programme et sont destinées à la société GEBERIT SARL Conformément à la loi dite "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, telle que modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant qu'il peut exercer en s'adressant à la société organisatrice.